

Sommaire

Nature

Agriculture & biodiversité : MAEC, bilan et perspectives locales	2
Plantations d'arbres isolés, un avenir pour la Pie-grièche	2
Atlas de la Biodiversité, un projet participatif au service des communes	3
Observations remarquables du 20/09/25 au 02/12/2025	3

Dossier

Marouettes en Brenne, comprendre pour préserver	4
---	---

Environnement

Sentinelles de la nuit, deux maraudes sinon rien	6
Non au parc éolien sur Brives-Thizay, préservons notre territoire !	6

Vie de l'association

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), une solution d'avenir pour nos communes	7
Un grand merci à nos renforts !	7
Des nouvelles de Pisseloup, un premier chantier bénévole	8
L'île de la Marquise, entre essor et restauration	8

Merci pour votre soutien, un appui essentiel pour nos actions

Dans un contexte où les bonnes nouvelles pour l'environnement sont rares, la réussite de notre campagne d'appel à dons *La Nature a besoin de justice et nous avons besoin de vous* est à souligner. Grâce à plus de 80 contributeurs, adhérents ou non adhérents, qui ont permis de collecter près de 20 000 € nous aurons des moyens dédiés pour faire appel à la justice pour défendre les droits de la nature.



Notre recours à la justice est rare et exceptionnel, mais malheureusement les atteintes au droit de l'environnement sont de plus en plus fréquentes dans notre département comme au plan national, dans un contexte qui relègue bien trop souvent la préservation de la biodiversité au dernier rang des priorités publiques. Nous sommes engagés actuellement dans 5 procédures, un nombre jamais atteint de toute l'histoire de notre association. Le soutien que vous nous manifestez ainsi et le nombre de plus en plus important de nos adhérents nous confortent dans notre action en faveur de la préservation de la nature et de ses droits. Soyez en remerciés chaleureusement !

Notre action ne se limite pas à des procédures juridiques, bien au contraire ! Quatre actions présentées dans ce numéro de Mosaïque illustrent bien la diversité des domaines de nos interventions :

- Développer la connaissance de la biodiversité et sensibiliser les communes à travers les inventaires de biodiversité communale de la communauté de communes d'Ecueillé-Valençay ou du Val de l'Indre-Brenne,
- Protéger la biodiversité rare et remarquable à travers l'étude des marouettes,
- Proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour l'adaptation au changement climatique par la gestion intégrée des eaux pluviales,
- Sensibiliser les communes et les entreprises au respect de la réglementation en matière d'éclairage nocturne avec l'action Sentinelles de la nuit.

Toutes ces actions ne pourraient se faire sans la compétence et le professionnalisme de notre équipe de salariés et l'engagement de nos bénévoles.

Merci à tous !

Jacques Lucbert
Président d'Indre Nature

Agriculture & biodiversité : MAEC, bilan et perspectives locales

Dans le dernier numéro du Mosaïque, nous avions présenté les dispositifs MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) auxquels Indre Nature contribue. Voici quelques compléments des mesures et quelques chiffres.

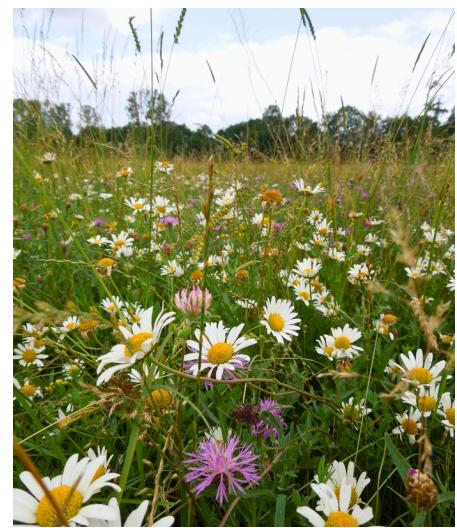
Ci-dessous quelques exemples de mesures proposées sur le Boischaut Sud et la Vallée de l'Indre :

- **Protection des espèces** : qui consiste à retarder l'utilisation de la parcelle (fauche ou pâturage) et permettre ainsi à la flore d'effectuer son cycle complet de reproduction
- **Prairies fleuries** : pour bénéficier de cette mesure, les agriculteurs doivent avoir sur leurs parcelles un certain nombre de plantes indicatrices d'un équilibre agroécologique
- **Maintien de l'ouverture des milieux** : qui, comme son nom l'indique, permet de réouvrir des milieux qui se sont peu à peu enfrichés et permettre ainsi aux agriculteurs de pouvoir à nouveau les valoriser.

- **Entretien des infrastructures agro-écologiques** : qui préconise des conseils de gestion sur les haies et la préservation des arbres isolés.

Une nouvelle campagne a débuté en 2023 et se terminera en 2027. Elle a commencé avec une forte mobilisation des agriculteurs, mais le budget ne suit pas toujours.

Sur le Boischaut Sud, pour 2023-2024, nous avons reçu 247 demandes, mais seulement 164 exploitations ont pu être engagées. Cela représente, tout de même, 10 % des exploitations du Boischaut Sud. En termes de surface, cela correspond à 11 590 ha, soit 9 % de la SAU (Surface Agricole Utile) du territoire et 214 km de haies ou ripisylves, pour un montant total de 8 637 196€, attribué aux agriculteurs, pour leur contrat de 5 ans. À titre de comparaison, dans le Boischaut Sud, sur la campagne 2015 – 2022, 263 fermes ont été engagées, correspondant à 15 690 ha de surface et 1 058 km de haies, pour un montant total de 10,2 millions d'euros.



Prairies fleuries (photo : M-H. Frogier)

Sur la Vallée de l'Indre, 38 fermes ont été engagées, représentant 9% de la SAU, soit 467 ha et 12,75 km de surfaces contractualisées.

À noter que l'animation sur ces deux territoires a débuté à des périodes différentes : sur le Boischaut Sud, la collaboration entre agriculteurs et naturalistes a commencé en 2009, tandis que sur la Vallée de l'Indre, elle n'a débuté qu'en 2020, ce qui explique ces écarts.

Clotilde Moreau

Plantations d'arbres isolés, un avenir pour la Pie-grièche



Pie-grièche écorcheur mâle adulte à l'affût sur une protection cactus (photo : A. Amat)

Depuis 2023, des plantations d'arbres isolés ont lieu chez des éleveurs du Boischaut sud. Financée par le Fond Vert, cette action vise à remplir l'un des objectifs du Plan National d'Action Pie-grièches (renouvelé en 2025) : la restauration des habitats.

Pour rappel, la Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* est un passereau migrateur, essentiellement insectivore, et qui dépend du bocage, en particulier des arbres isolés au milieu des prairies permanentes ou des haies basses arborées pour effectuer son cycle de reproduction.

Ce sont ainsi près de 90 arbres qui ont été plantés par Indre Nature depuis le lancement du projet, chez 7 agriculteurs et particuliers volontaires.

Les petits chênes, issus de la pépinière Végétal local d'Indre Nature à Prissac, sont plantés avant d'être mis en défens pour les protéger de l'abrutissement ou de la dégradation par le bétail ou la faune sauvage.

Depuis cette année, de nouvelles protections dites « cactus » sont en phase de test et les premiers résultats sont satisfaisants : des individus de Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* ont été observés à l'affût sur les « cactus », et les nombreux pics qui les entourent peuvent certainement leur servir de lardoir pour dépecer leurs proies.

Antoine Amat

Atlas de la Biodiversité, un projet participatif au service des communes

Qu'est-ce qu'un ABC ou ABIC ?

Un Atlas de la Biodiversité Communale ou Intercommunale est un projet pluriannuel qui permet d'inventorier les espèces et les habitats présents sur un territoire, qu'il s'agisse d'une commune ou d'une communauté de communes.

Il vise donc à améliorer la connaissance des milieux et espèces végétales et animales présentes, mais également à informer, sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire à la préservation du patrimoine naturel. La mobilisation des citoyens est l'un des éléments clés de la réussite d'un ABC. L'accompagnement des collectivités à mieux prendre en compte la biodiversité dans les futurs projets d'aménagements et dans l'entretien des espaces publics est la finalité d'un ABC. Pour cela, une cartographie des enjeux de biodiversité ainsi qu'un plan d'actions sont élaborés à la fin du projet.

Les ABC sont soutenus par l'Office Français de la Biodiversité, qui en fixe le cahier des charges.

Actuellement, nous conduisons 2 ABC à l'échelle de communautés de communes :

- Sur la communauté de communes d'Écueillé-Valençay, qui a débuté en 2023. Ce territoire de grande envergure a été découpé en quatre secteurs. Sur le 1^{er} secteur (cf. carte), en 2024, des animations ont été proposées aux habitants et les inventaires ont été réalisés en 2025. Un large panel d'animations sera à nouveau proposé en 2026, ainsi qu'une journée nature organisée le 13 juin à Pellevoisin.



- Sur la communauté de communes de Val de l'Indre-Brenne, porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, qui a débuté en 2025. À cette occasion, 3 réunions de lancement ont eu lieu à Vendoeuvres, Villedieu-sur-Indre et Buzançais. Les habitants sont venus nombreux et motivés ! Merci à eux !

En 2026, de nombreuses animations seront proposées sur ce territoire, et le programme vous sera communiqué prochainement.

En parallèle, les inventaires débuteront. Un livret présentant le projet et comprenant des fiches sur les espèces que vous pourriez croiser est également à votre disposition.



Clotilde Moreau

Observations remarquables

Du 20/09/25 au 02/12/2025



Nagusta goedelii (photo : M. Villalta)

OISEAUX :

Goéland pontique : 1 juvénile du 21 au 27/10 à l'étang de la Gabrière (Lingé) (QG et TMA).

Busard pâle : 1 juvénile le 23/10 en migration à l'étang de Bellebouche (Mézières-en-Brenne) (QG)

Océanite culblanc : 1 individu le 23/10 à l'étang de la Gabrière (Lingé) (AC)

Tichodrome échelette : 1 individu le 30/10 aux falaises de Montcocu (Cuzion) (FG), 1 individu le 09/11 au Prieuré de St-Benoît-du-Sault (CLP) et 1 individu le 25/11 au barrage d'Eguzon (YMB)

Pouillot de Sibérie : 1 individu le 31/10 à l'étang de la Sous (St-Michel-en-Brenne) (NM).

PAPILLONS :

Ammoconia caecimacula : 1 imago au Côteau de Roussy (St-Georges-sur-Arnon) (CF et DM)

Hellula undalis : 1 imago le 04/11 à Bénavent (Pouligny-St-Pierre) (MM)

Phalène de l'Erable (*Alsophila aceraria*) : 1 imago le 27/11 à Vendoeuvres (SC)

Diasemioptis ramburialis : 1 imago le 09/11 à l'étang du Couvent (St-Michel-en-Brenne) (GJ, SB et MM)

HÉMIPTÈRES :

Nagusta goedelii : 1 imago le 28/10 à Coings (MV et RV) et 1 imago les 4 et 10/11 à Bénavent (Pouligny-St-Pierre) (MM)



Alsophila aceraria (photo : S. Caux)

OBSERVATEURS :

AC (Axel Coutant), CF (Claude Forbeau), CLP (Clarisse Leroy-Périchet), DM (Didier Martin), FG (Florian Gautron), GJ (Georges Jardin), QG (Quentin Giraud), MM (Marie Muller), MV (Maria Villalta), NM (Nathan Moutardier), RV (Rémi Villalta), SB (Sylvie Boucher), SC (Sylvie Caux), TMA (Théo Matignon), YMB (Yves-Michel Butin).

Marouettes en Brenne, comprendre pour préserver



Marouette poussin (photo : C. Mercier)

En 2025, Indre Nature et la RNN de Chérine ont lancé un projet collaboratif sur l'étude des marouettes en Brenne.

Trois espèces nichent en France :

- La Marouette ponctuée (la plus commune, avec 100-200 couples dans le pays entre 2009-2012),
- La Marouette poussin (la plus rare, entre 2 et 8 couples dans le pays entre 2009-2012),
- La Marouette de Baillon (dont les effectifs français ont été revus à la hausse avec 26-30 couples potentiels en 2020-2021).

Ce sont des espèces migratrices, aux mœurs crépusculaires et nocturnes. Les marouettes se laissent désirer : discrètes, furtives, dissimulées en permanence dans la végétation luxuriante des bords d'étangs. Leur observation est rare et aléatoire. Bien souvent, seuls leurs chants trahissent leur présence.

La Brenne, une région connue de longue date pour les marouettes

La présence des trois espèces de marouettes nicheuses est révélée en Brenne par René MARTIN et Raymond ROLLINAT. En 1894, ces deux éminents naturalistes publient les "Vertébrés sauvages du département de l'Indre".

Dans cet ouvrage figurent les monographies des trois espèces de marouettes, qui constituent les premiers témoignages de la présence de ces oiseaux dans la région. Par exemple, ils écrivaient à propos de la Marouette ponctuée qu'"il n'est pas rare d'en tirer cinq ou six sur le même étang [...], on a beau en tuer, il paraît toujours y en avoir autant, tandis que sur d'autres, il est relativement rare.»

De tels témoignages contrastent avec le statut de ces oiseaux dans la région en ce début de XXI^e siècle, tant il est devenu rare d'en observer ou d'en entendre.

L'analyse des données historiques sur les marouettes de Brenne nous a conduits à engager dès 2024 des recherches préliminaires, en amont du projet. C'est lors de ces travaux que deux couples nicheurs de Marouette de Baillon ont été découverts en Brenne (à relire dans le n°114).

Du constat aux objectifs ambitieux d'une étude inédite

L'étude a donc été enclenchée par ces constats :

- Ce sont des espèces rares et menacées,
- Les connaissances scientifiques sont lacunaires,

- La Brenne, par ses habitats et la présence contemporaine de ces trois espèces, constitue un terreau parfait pour voir grandir une telle étude.

Les principaux objectifs de l'étude :

- Développer un protocole de suivi adapté aux mœurs particulières des Marouettes,
- Améliorer les connaissances sur ces espèces (la nidification, l'occupation d'habitats, la phénologie),
- Estimer la taille de la population,
- Identifier les sites d'intérêt prioritaire pour la conservation de ces oiseaux rares et menacés.

Créer et déployer une étude novatrice

Pendant la nidification, les marouettes sont principalement détectées grâce à leur chant, nous nous sommes donc naturellement tournés vers la bioacoustique. Ainsi, la Brenne a été équipée de stations d'enregistrement autonomes, qui ont enregistré chaque nuit de fin mars à début juillet.

Un protocole "passif" est mis en place pour ces suivis (les stations d'enregistrement qui suivent plus de 30 sites en permanence), et un protocole "actif", des points d'écoute afin de compléter le pool de sites suivis en "passif".

Des tournées sont effectuées par l'équipe de travail sur chaque station tous les dix jours, pour relever les enregistrements et relancer les stations. L'objectif est de traiter tous les dix jours les pistes sonores et, en cas de détection positive, d'aller sur le terrain pour essayer de localiser et dénombrer les individus.

2025 en chiffres :

- 34 000 heures d'enregistrements passifs protocolés,
- 40 stations d'enregistrement,
- 32 sites suivis en passif,
- 50 sites suivis en actif,
- 108 points d'écoute protocolés en actif.



Matériels d'écoute (photo : Q.Giraud)

L'automatisation des détections, la clé de la réussite

Ces enregistrements représentent un volume colossal de données, impossible à traiter sans assistance d'un modèle de reconnaissance automatique. Cette problématique était un réel embâcle au projet.

Nous avons donc évalué le logiciel BirdNet Analyzer. Son avantage principal réside dans la possibilité de développer des classifieurs spécifiques et d'entraîner le modèle sur une sélection restreinte d'espèces. Le développement d'un modèle personnalisé pour les marouettes s'est avéré nécessaire, le modèle standard n'offrant pas une efficacité suffisante pour ces espèces.

L'étude de la Marouette de Baillon a posé quelques difficultés dans le processus d'entraînement du logiciel : il générerait un nombre considérable de faux positifs de cette espèce.

La cause ? Une confusion avec les chants de grenouilles du genre *Pelophylax*, et notamment la Grenouille de Lessonna. Cet amphibiens produit un raclement pouvant ressembler au chant de la Marouette de Baillon. D'autant plus que la Marouette de Baillon chante fréquemment au milieu des chorus d'amphibiens, ce qui ne concourt pas à sa détection !

Ainsi, 13 versions de classifieurs ont été produites au cours de la saison, le dernier étant tout de même relativement efficace sur cette espèce.

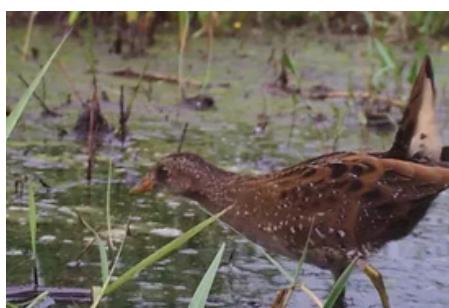
Ce modèle de reconnaissance automatique est une aide précieuse pour les équipes : il permet de faire une première détection de potentielles pistes avec des vocalises de marouettes, ce qui permet d'alléger considérablement le temps de vérification passé derrière l'écran. Il ne reste plus qu'à effectuer un travail de validation des identifications proposées.

Les pièges photographiques, de précieux alliés

En parallèle, des caméras automatiques ont été installées afin d'espérer détecter des juvéniles et de pouvoir prouver des reproductions. L'utilisation de pièges photographiques s'avère alors être un outil indispensable pour documenter la présence d'individus isolés ou en couple, et pour collecter des données lorsque les marouettes cessent pratiquement de chanter (selon nos observations et la littérature scientifique, ce phénomène survient en général après l'appariement d'un mâle).

De 10 à 15 caméras de surveillance ont été systématiquement mises en place lors de l'année 2025 dans les secteurs facilement accessibles où des mâles territoriaux avaient été détectés par les capteurs d'émissions sonores.

Nous avons principalement ciblé les habitats de la Marouette poussin, dans l'espoir de découvrir des preuves de nidification (poussins, jeunes non volants...). L'enjeu était considérable, car la dernière reproduction confirmée de cette espèce en France date de 1972 en Creuse, où Jacques RAVEL avait documenté plusieurs cas de reproduction à l'étang des Landes. Bien que nous n'ayons pas obtenu de preuve formelle de nidification, les trois espèces de marouettes ont néanmoins été captées par nos dispositifs !



Capture d'un piège photo de Marouette ponctuée

Des résultats inédits et prometteurs

Nous apportons des résultats inédits sur la présence de ces oiseaux, près d'un siècle et demi après les premiers témoignages de leur présence en Brenne... Les résultats ci-après mentionnent uniquement les mâles chanteurs dits "cantonnés" (nicheurs probables).

- **Marouette ponctuée** : 5-7 mâles. Plutôt une mauvaise année pour cette espèce censée être la plus commune.

D'après la littérature, elle tolère une faible profondeur d'eau dans ses habitats de nidification. Or, les forts niveaux d'eau dans les étangs de Brenne au printemps 2025, ont sans doute incité les individus à nicher ailleurs.

- **Marouette de Baillon** : 5-6 mâles. Résultats sensiblement semblables à l'année précédente malgré une pression d'observation décuplée. De manière générale, 2025 est une mauvaise année pour l'espèce en France. Cet oiseau, très dynamique, s'est probablement arrêté pour nicher dans les zones humides de la péninsule ibérique, où les niveaux d'eau étaient particulièrement favorables cette année.
- **Marouette poussin**. 8-17 mâles. C'est la découverte la plus marquante de cette étude, à mettre en parallèle avec les 2-8 mâles signalés à l'échelle de la France dans le dernier Atlas des oiseaux nicheurs. L'état des roselières, et les forts niveaux d'eau, semblaient particulièrement favorables à cette espèce cette année en Brenne. Est-ce un épiphénomène ? Est-ce une année exceptionnelle, ou une population pour laquelle les ornithologues étaient passés à côté ? Autant de questions en suspens, auxquelles nous tenterons de répondre dans les années à venir.

Le projet marouettes prend son envol

Ces oiseaux, parmi les plus difficiles à étudier en Europe, suscitent la curiosité des ornithologues et du monde de la recherche. Le protocole suivi en Brenne en 2026 sera étendu à d'autres régions françaises. Nous pilotons désormais un groupe de travail national visant à mieux connaître la population française, ses préférences écologiques et notre rôle dans leur conservation.

Nous allons maintenant nous attacher à étudier plus en profondeur leurs spécificités d'habitats, dans l'espoir de mettre en place des mesures de conservation et de restauration d'habitats à l'avenir.

Nous tenons à remercier la DREAL Centre-Val de Loire et le WWF France, financeurs de cette étude s'étalant de 2025 à 2027 !

Brice Roggy et Quentin Giraud

Sentinelles de la nuit, deux maraudes sinon rien

Indre Nature avec son groupe Sentinelles de la nature, s'est engagée cette année dans la campagne « Sentinelles de la nuit » qui s'est déroulée du 1^{er} octobre au 30 novembre 2025. Cette campagne, initiée nationalement par FNE et relayée par notre fédération régionale, a pour but chaque année depuis 10 ans de sensibiliser aux problèmes de pollutions lumineuses nocturnes.

En effet, laisser allumer la nuit des bureaux, des enseignes, des parkings, des stockages ou des vitrines de magasin, c'est un gaspillage énergétique nuisible au climat et économique, mais surtout un danger pour les espèces sauvages nocturnes, qui sont perturbées dans leur alimentation, leurs déplacements et leur cycle de vie qui a besoin de l'obscurité pour se dérouler dans de bonnes conditions.

Sur l'application mobile *Sentinelles de la nature*, l'onglet campagne *Sentinelles de la nuit* permet de recenser les infractions aux réglementations en vigueur observées dans les commerces, entreprises, ou administrations.



Entrepôt le 18 novembre 2025 à 1h15 (photo : Sentinelles de la Nuit)

Nous avons centré notre action pour cette année sur l'agglomération Castelroussine plus quelques signalements à Issoudun et Argenton. Nous avons réalisé 2 maraudes, le 14 octobre et le 18 novembre 2025 au cours desquelles nous avons pu constater qu'un nombre important de locaux et d'espaces extérieurs respectent les règles définies par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 et le règlement local de publicité intercommunal de Châteauroux Métropole.

Mais nous avons également observé un nombre important d'infractions à ces règles qui s'imposent pourtant à tous.

Au total, ce sont 9 bénévoles courageux, car les maraudes sont faites entre 0h et 2h du matin. Cela a permis de réaliser 65 signalements. À chaque constat, nous avons déposé ou envoyé un courrier destiné à sensibiliser les responsables en comptant sur leur empressement à se mettre en conformité avec la loi. Nous avons aussi envoyé un courrier explicatif aux maires des communes concernées (Châteauroux, Le Poinçonnet, Déols et Saint-Maur). C'est en effet du ressort des édiles, via leur pouvoir de police, de faire respecter les règles en vigueur.

Nous avons prévu de réaliser une maraude pour constater les effets de nos courriers en février prochain, cela permettra d'adapter notre action vis-à-vis des infractions qui auront perduré.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître et vous serez accueillis avec plaisir dans le groupe, il n'y a pas de connaissances particulières à avoir pour ces opérations, la formation pratique se fait sur place ! Avis aux protecteurs-ices de la faune nocturne !

Dominique Viard

Non au parc éolien sur Brives-Thizay, préserverons notre territoire !



Photo non représentative du projet (photo : S. Caux)

Répondre aux enjeux du réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité ne doit pas se faire au travers de projets opposant ces deux enjeux, situation trop fréquente pour des projets de production d'énergie renouvelable dans notre département, qu'il s'agisse de l'éolien, du photovoltaïque ou de l'hydroélectricité. Le projet de parc éolien sur Brives-Thizay en est typique.

Il est difficile de trouver pire que d'implanter le parc éolien des Grands Aiguillons là où les sociétés porteuses du projet prévoient d'installer 10 éoliennes, dans un site encadré par deux cours d'eau bordés de ripisylves, la Théols puis le Liennet à l'est et le ruisseau de la Vignole à l'ouest ainsi que des massifs forestiers de la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers, présents par endroits à 200 m du site. Haies, boisements linéaires et cours d'eau sont des habitats importants pour la faune, corridors de chasse, de transit, lieux de reproduction et de gîte.

Ce site, à proximité immédiate d'habitats d'espèces sensibles, forme un entonnoir canalisant le transit des oiseaux lors de leur migration, avec un risque de mortalité, comme constaté lors d'une migration d'automne en 2019 relatée dans le Mosaïque n°95. Il est régulièrement

fréquenté par la Cigogne noire, comme l'a relevé l'étude d'impact. Situé en bordure d'une zone Natura 2000 et Zone Spéciale de Conservation, proche du site Marais Jean Varenne (le plus ancien Arrêté de Protection de Biotope du département) et du Marais de la Gravolle (objet d'un arrêté en 2025), les enjeux de biodiversité y sont nombreux.

C'est pourquoi Indre Nature a déposé un avis très défavorable à l'enquête publique et manifeste son opposition totale à ce projet.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet :



Jacques Lucbert

La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), une solution d'avenir pour nos communes



Surface débitumée infiltrante dans la cour d'école de Ruffec (photo : G. Dézécot)

Avec le changement climatique, les périodes de sécheresse se traduisent par un assèchement des sols et un très faible débit des cours d'eau. Ces épisodes de sécheresse durent plus longtemps, surtout en été, et les nappes souterraines qui sont durement sollicitées connaissent des problèmes de recharge récurrents. Désormais, certaines communes disposent de réserves locales insuffisantes pour alimenter leur réseau d'eau potable.

Selon Météo-France, le phénomène d'évapotranspiration va continuer d'augmenter de telle sorte que les prévisions à l'horizon de 2100 estiment la perte de l'équivalent de un à deux mois de pluie sur nos territoires.

L'eau devient rare et cette ressource indispensable doit faire l'objet d'une attention particulière : la recharge des nappes est un objectif prioritaire qui nous concerne tous et que nous devons intégrer pour sécuriser une ressource qui s'amenuise.

Si l'économie d'eau est évidemment un levier d'action, la mise en œuvre d'aménagements facilitant l'infiltration des eaux issues des précipitations est une mesure qui participe efficacement à la recharge des nappes et garantit la continuité d'accès à l'eau potable pour tous. Les enjeux sont colossaux, d'ordre social, environnemental, économique et sanitaire. Chacun, élu, particulier, chef d'entreprise, peut agir à son niveau et mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales en ayant en tête trois objectifs :

- Ralentir la vitesse d'écoulement de l'eau pour lui permettre de s'infiltrer
- Stocker l'eau pour la restituer progressivement au sol ou au milieu naturel,
- Infiltrer l'eau dans le sol au plus près d'où elle tombe.

Au travers d'actions financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre Val de Loire, Indre Nature promeut la GIEP auprès des élus et des particuliers en espérant faire changer les habitudes en matière d'aménagement.

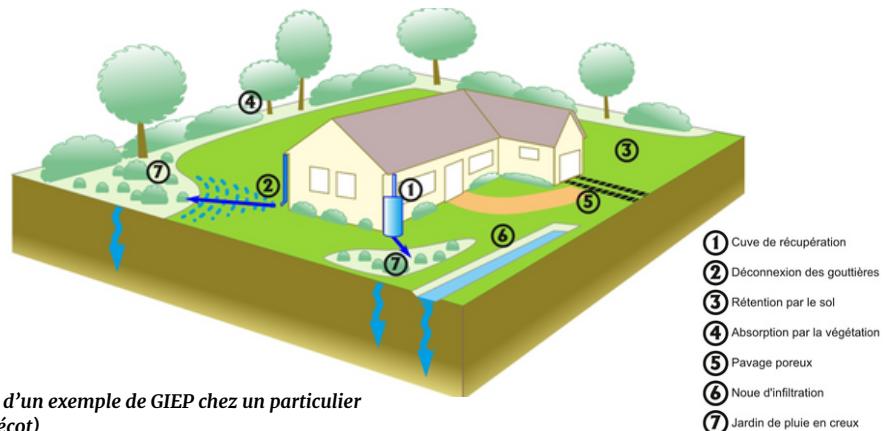


Schéma d'un exemple de GIEP chez un particulier (G. Dézécot)

Les techniques simples et généralement peu coûteuses de la GIEP ne présentent que des avantages : elles limitent l'engorgement du réseau d'eau pluviale, réduisent le risque d'inondations lorsqu'elles sont mises en œuvre sur un large bassin versant, favorisent l'épuration naturelle de l'eau de pluie, rechargent les nappes phréatiques et s'opposent au phénomène de retrait des sols argileux (qui concerne une bonne partie de notre département).

En milieu urbain ou rural, ce type d'aménagement réduit fortement les coûts d'infrastructures, permet d'économiser d'importants volumes d'eau dédiés à l'arrosage des espaces verts tout en participant à la lutte contre les îlots de chaleur. En effet, rendre la ville (ou le village, ou son terrain) plus perméable en réduisant les surfaces bétonnées ou bitumées et en utilisant des espaces verts en creux qui freinent, stockent et infiltrent l'eau constitue un choix d'avenir qui permettra de s'adapter au changement climatique et de préserver la biodiversité.

Aussi, il est bon de rappeler qu'une collectivité n'a pas d'obligation de collecte des eaux pluviales issues des propriétés privées et que son règlement d'assainissement permet de le stipuler aux usagers. Chacun peut pratiquer l'infiltration « à la parcelle » et participer

ainsi à la préservation de l'eau. Cette alternative au « tout tuyau » est possible, d'autant que le 12^e programme de l'Agence de l'Eau peut aider financièrement les particuliers et les communes jusqu'à 50%, sous certaines conditions.

Gilles Dézécot

Un grand merci à nos renforts !

Un grand merci à Gwenaëlle Auger, Thomas Bray, Clémence Daniel, et Élodie Le Quellec pour leur aide précieuse tout au long de cette année, dans le cadre de remplacements ou de service civique. Leur engagement, leur disponibilité et leur énergie ont été une aide primordiale pour nos actions. Nous leur adressons toute notre gratitude et leur souhaitons une belle continuation.

Merci

Des nouvelles de Pisseloup, un premier chantier bénévole



Écorçage à Pisseloup (photo : N. van Ingen)

Avec l'appui de notre administrateur Nicolas, un premier chantier bénévole a été organisé à l'étang Pisseloup. Les ligneux (saules notamment) ont tendance à coloniser au fil du temps les ceintures de végétations aquatiques. Il s'agit d'une dynamique naturelle de la végétation.

Toutefois, les étangs de Brenne sont des écosystèmes anthropiques, dont la biodiversité atteint son optimum lorsque les ceintures de végétation palustre restent exemptes de strate arborée. Il était donc nécessaire d'intervenir afin de freiner le développement de ces ligneux avant d'en arriver à des travaux bien plus lourds, prévus à l'issue du plan de gestion 2025-2029.

Cette première journée a réuni plus de dix bénévoles, venus prêter main-forte pour ce chantier.

L'objectif était de réaliser de l'annelage sur des ligneux. Cette méthode consiste à retirer l'écorce sur un anneau autour du tronc, sur plusieurs centimètres d'épaisseur et sur toute sa circonférence. Cette couche d'écorce retire les vecteurs de sève, la couche génératrice de nouveaux tissus et une partie du jeune bois. L'annelage affaiblit et tue ces arbres, qui finissent souvent par s'effondrer sur eux-mêmes. Au total, une trentaine d'exemplaires ont été éorcés !

En complément, ce chantier a permis l'installation d'un petit exclos, afin de mesurer la consommation du Ragondin sur les végétations aquatiques, qui font une partie de la richesse biologique du site. Cette action a été possible grâce au don de matériel de Chérine et du WWF. Merci à l'ensemble des bénévoles impliqués !

Quentin Giraud

L'île de la Marquise, entre essor et restauration

Une fréquentation en hausse

Les effectifs de chauves-souris ne cessent d'augmenter d'année en année sur l'île de la Marquise. Le comptage du 28 juillet a permis de dénombrer pas moins de 2 127 individus de 3 espèces (1382 grands rhinolophes, 275 murins à oreilles échancrées et 470 rhinolophes euryales), soit une hausse d'environ 13 % par rapport à l'an passé (1890 individus en 2024).



Restauration d'un pilier (photo : T. Chatton)

Un pic de présence a été observé pendant la période de forte chaleur, comptant plus de 3073 individus, dû à la venue temporaire très importante de Murins à oreilles échancrées.

Les travaux de restauration de la passerelle

Les deux piliers de la passerelle d'accès à l'île ont été fortement dégradés lors des dernières crues de l'Anglin. L'un d'eux a été en partie restauré à l'automne (septembre et octobre) grâce au soutien financier du Fonds Vert. Le chantier reprendra en septembre prochain pour terminer la réfection de deux piliers.

Elodie Le Quellec et Thomas Chatton

Indre Nature

Maison de la Nature et de l'Environnement

63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux
02 54 22 60 20
association@indrenature.net
www.indrenature.net

Ouverture au public :
Lundi 13h30 à 17h30
Mardi 9h à 13h - 13h30 à 17h
Jeudi 9h à 13h - 13h30 à 17h

Directeur de publication : Jacques Lucbert
Comité de rédaction : Thomas Chatton, Lorraine Chavaille, Régis Cleva, Hélène Lopez-Nieul, Clotilde Moreau, Sophie Winandy.
ISSN : 1638-332X Dépôt légal : 2025-12
Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs.
Gratuit pour les adhérents.

Notre assemblée générale 2026 !

L'Assemblée Générale d'Indre Nature aura lieu le samedi 11 avril 2026, à Châteauroux. Ce rendez-vous annuel permettra de présenter le bilan de l'année écoulée, les actions engagées et les projets à venir en faveur de la protection de la nature dans l'Indre.

Adhérents, sympathisants et partenaires sont invités à participer à ce moment d'échanges qui contribue à renforcer la dynamique de l'association.

Le programme détaillé, ainsi que le lieu exact, seront communiqués prochainement par courrier. Nous serons heureux de vous y retrouver nombreux !

